

ASSURANCES CASTORS POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

AVANT PROPOS

CHANTIER D'AUTO-CONSTRUCTION ET SÉCURITÉ

Penser Assurance du chantier c'est bien, mais avant de parler assurance, nous tenons à vous sensibiliser à la sécurité sur votre chantier. En effet Sécurité et Assurances vont de pairs, car « **MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !** ».

Avant de commencer les travaux sur votre chantier, nous vous invitons donc à vous renseigner sur les règles de sécurité à appliquer sur un chantier de construction.

Pour que votre chantier se déroule sans incident, ci-après quelques précautions élémentaires :

- **Équipez les bénévoles et vous-même d'Équipement de Protection Individuel (EPI) : chaussures de sécurité, casque, lunettes de protection, gants, harnais, qui seront évidemment différents selon le type de travaux que vous allez effectuer.**
- **Comme les sportifs, pensez selon le cas à l'échauffement avant de commencer les travaux.**
- **Faites un point sécurité chaque jour en début de chantier en fonction des tâches à effectuer. C'est votre chantier, de ce fait vous êtes le (la) mieux placé(e) pour attirer l'attention des participants sur les points dangereux du moment et leur demander de la vigilance.**

Il existe sur Internet des livrets sur la prévention des accidents selon le type des travaux à destination des professionnels, pensez à les utiliser et à les communiquer à vos bénévoles.

Par exemple, le petit guide général mis en ligne par l'OPPBT pour les professionnels.

POURQUOI UNE ASSURANCE POUR UN AUTO-CONSTRUCTEUR PENDANT SES TRAVAUX ?

a) **POUR LE MAITRE D'OUVRAGE**, (le propriétaire), il est indispensable pour lui de se prémunir des conséquences d'accidents corporels et/ou matériels que pourraient subir des tiers (par exemple des voisins) lors des travaux de son chantier et qui pourraient engager sa responsabilité.

Ce risque est à couvrir par une assurance Responsabilité Civile (RC).

POUR UN AUTO-CONSTRUCTEUR, ce risque doit être couvert par une **assurance RC spécifique qui stipule clairement l'activité d'auto-construteur avec l'intervention de bénévoles** (et pas simplement l'assistance ou l'aide bénévole « occasionnelle »), cette pseudo-garantie RC des bénévoles, incluse dans la RC de certaines assurances Multirisque habitation, risque fort d'être remise en question en cas de sinistre à cause de la précision « occasionnelle »).

POUR LES BÉNÉVOLES, il est important avant d'intervenir sur un chantier, de **s'assurer que le maître d'ouvrage a bien souscrit une assurance RC spécifique « auto-construteur »**, pour ne pas être personnellement responsables.

b) **POUR LE MAITRE D'OUVRAGE**, il est vital, en plus de la RC, de se prémunir des conséquences d'accidents corporels qui pourraient le toucher lui-même et les membres de son foyer pendant les travaux sur son chantier.

Ne pas prendre d'assurance protection des accidents de la vie lorsqu'on construit (si vous en avez déjà une, vérifiez-en la couverture exacte), c'est comme prendre une assurance automobile sans la couverture du chauffeur.

Ce risque est à couvrir par une assurance Protection des Accidents de la Vie.

c) **POUR LES BÉNÉVOLES**, il est important en complément à la RC auto-construteur, de se prémunir des conséquences d'accidents corporels dont ils pourraient être victimes sans que le maître d'ouvrage en soit responsable.

Ce risque est aussi à couvrir par une assurance Protection des Accidents de la Vie.

d) **POUR LE MAITRE D'OUVRAGE**, il est important d'assurer le bien qu'il est en train de construire.

Ce risque est à couvrir par une assurance Multirisque Habitation appropriée.

LES ASSURANCES CASTORS - POUR QUI ?

- Les assurances Castors sont **réservées aux adhérents Castors à jour de cotisation annuelle** (Clause particulière).
- Elles sont destinées à couvrir les activités d'auto-construction et d'auto-rénovation « Castors ».
- Elles peuvent uniquement être utilisées dans le cadre de la construction, la rénovation ou l'agrandissement **de sa propre habitation**.

LES ASSURANCES CASTORS - COMMENT SOUSCRIRE ?

- Si vous êtes **Adhérents Castors**, vous trouverez dans « l'Espace adhérents » sous la rubrique « Assurances » du site Internet, les informations complémentaires sur les assurances négociées avec notre partenaire, ainsi qu'un formulaire de demande de devis sur-mesure vous permettant de souscrire rapidement le contrat d'assurances.

- Si vous n'êtes **pas encore adhérents Castors**, vous trouverez tous les détails pour adhérer à l'association sur le site Internet sous l'onglet « Adhérer à l'association ». Dès l'adhésion effectuée, vous aurez accès aux informations complémentaires et à la demande de devis, pour solliciter un devis d'assurances correspondant à votre besoin.